

# Assurance Décès Accidentel

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : **SOGECAP**

Produit : **Bourso Prévoyance**

Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le Code des assurances - SIREN : 086 380 730

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit avant examen de vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.**

## DE QUEL TYPE D'ASSURANCE S'AGIT-IL ?

Ce produit dédié aux détenteurs d'un compte bancaire auprès de BoursoBank, âgés de 18 à 70 ans inclus en ayant leur résidence fiscale en France, prévoit en cas de décès accidentel de l'Adhérent/Assuré, le versement au(x) bénéficiaires désigné(s) d'un capital égal au montant des encours de l'ensemble des comptes et contrats d'assurance vie garantis distribués par BoursoBank.



QU'EST-CE QUI  
EST ASSURÉ ?

**Sous réserve de satisfaire aux conditions à l'adhésion :**

### GARANTIE SYSTEMATIQUEMENT PREVUE

#### ✓ **Décès accidentel :**

Versement au(x) bénéficiaire(s) d'un capital égal au montant des encours de l'ensemble des comptes et contrats d'assurance vie garantis en cas de décès de l'assuré à la suite d'un Accident.

Le capital versé ne pourra être inférieur à 3 000€ et supérieur à 50 000€.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



QU'EST-CE QUI  
N'EST PAS ASSURÉ ?

- ✗ Les sinistres survenus en dehors de la période de validité du contrat.
- ✗ Toutes causes de décès non accidentel.



Y A-T-IL DES EXCLUSIONS  
À LA COUVERTURE ?

### PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! Les exclusions légales, dont :
  - Le suicide de quelque nature qu'il soit, survenant au cours de la première année suivant la prise d'effet de l'adhésion.
  - les faits occasionnés par une guerre civile ou étrangère, les émeutes, mouvements populaires, insurrections, attentats, sabotages, actes de terrorisme, rixes, insurrections, complots, si l'Assuré y prend une part active.
- ! Les suites , conséquences, récidives et rechutes d'un accident survenu antérieurement à la date d'adhésion.
- ! Les tentatives de record.
- ! Les accidents de navigation aérienne dans le cadre de raids, rallyes, essais.
- ! Les sauts effectués avec des parachutes ne répondant pas à la réglementation européenne.
- ! Traitements ou interventions, esthétiques ou plastiques (autres que la chirurgie reconstructrice consécutive à un Accident).

### PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! Le décès doit intervenir dans les 12 mois suivant la date de survenance de l'accident.



SOGECAP, SA au capital de 1 263 556 110 € - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense cedex - 086 380 730 RCS Nanterre - Entreprise régie par le code des assurances - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris - Numéro ADEME : FR231725\_01YSGB

BoursoBank est la marque commerciale de BOURSORAMA, Société Anonyme au capital de 53 576 889,20 €, 44 rue Traversière, CS 80134, 92772 Boulogne Billancourt Cedex RCS Nanterre 351 058 151  
Document Réf.1477 - 03/2025



## OÙ SUIS-JE COUVERT(E) ?

- ✓ Le sinistre est couvert dans le monde entier.



## QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

### SOUS PEINE DE NULLITÉ DU CONTRAT OU DE NON GARANTIE :

#### A l'adhésion du contrat

- Etre titulaire d'un compte bancaire BoursoBank actif.
- Payer la cotisation.
- Ne pas être déjà titulaire d'une adhésion au produit Bourso Prévoyance

#### En cours de contrat

- Payer la cotisation.

#### En cas de sinistre

- Déclarer dans les conditions et délais impartis le sinistre et joindre tous les justificatifs demandés.



## QUAND ET COMMENT EFFECTUER LES PAIEMENTS ?

- Les cotisations sont payables mensuellement.
- Le règlement est effectué par prélèvement automatique sur le compte bancaire BoursoBank choisi à l'adhésion.



## QUAND COMMENCE LA COUVERTURE ET QUAND PREND-ELLE FIN ?

- L'adhésion prend effet à la date d'adhésion électronique sur l'Espace Client BoursoBank.
- Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre de l'année d'adhésion et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction chaque 1<sup>er</sup> janvier, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas prévus au contrat.
- La garantie cesse au plus tard à la date d'anniversaire de prise d'effet de l'adhésion suivant le 74<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré.
- La garantie cesse en cas clôture du compte bancaire BoursoBank.
- La garantie cesse lorsque l'Adhérent/Assuré n'a plus sa résidence fiscale en France.



## COMMENT PUIS-JE RÉSILIER LE CONTRAT ?

La résiliation peut être demandée à tout moment par l'assuré selon l'une des modalités prévues à l'article L.113-14 du Code des assurances ; soit par lettre ou tout autre support durable ; soit par déclaration faite au siège social ou chez le représentant de l'assureur ; soit par acte extra-judiciaire ; soit, lorsque le contrat est conclu par un mode de communication à distance, par le même mode de communication ; soit, depuis son espace personnel sécurisé. A des fins de preuve, il est conseillé de résilier par lettre recommandée postale ou électronique.

La résiliation prend effet au jour de la réception de la demande de résiliation.